

ARABIA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 200 5

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats Financiers Intermédiaires
Au 31 mars 2005

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des actifs reflétés par les états financiers intermédiaires, en annexe, de la Société « Arabia SICAV », pour le trimestre clos, le 31 mars 2005.

Ces états financiers intermédiaires, étant arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire, sont à publier. Il nous appartient sur la base de notre examen limité d'émettre un rapport sur les dits états financiers.

Nous avons effectué cet examen limité selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à vérifier la conformité avec les livres comptables des données reflétées par les états financiers intermédiaires et à apprécier leur cohérence, vraisemblance et pertinence.

Une vérification de cette nature comporte essentiellement des procédures analytiques et des procédures pour apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement et la présentation d'ensemble des états financiers intermédiaires. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit.

Cet examen limité n'a pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, qui font apparaître des actifs nets, d'un montant, de tnd : 5 554 841, incluant les sommes distribuables au titre de la période, de tnd : 12 808, présentent pas la situation financière et les résultats de l' **Arabia SICAV** à la fin du trimestre clos au 31 mars 2005, et ce, conformément aux normes et principes comptables généralement admis.

Nous devons aussi vous informer que :

* les états financiers découlent d'un environnement et d'une organisation de la comptabilité méritant d'être revus sur la base de l'ensemble des principes et méthodes recommandés particulièrement, par la NC 16 et NC 18, ainsi que les Articles 14 et 15 de la loi comptable n°96-112.

* le portefeuille titre, tel que confirmé par le dépositaire, comprend des valeurs nécessitant une régularisation selon l'article 466 du Csc.

Tunis, le 27 avril 2005
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

BILAN
ARRETE AU 31/03/2005

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2005	31/03/2004	31/12/2004
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 603 213	3 005 906	4 260 310
b- Obligations et valeurs assimilées	20 088	296 426	258 855
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires		796 717	
b- Disponibilités	1 215 687	485 628	950 078
AC3- Créances d'exploitation			
AC4- Autres actifs	30 403		194 938
TOTAL ACTIF	5 869 391	4 584 676	5 664 180
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	314 550	52 375	49 987
PA2- Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF	314 550	52 375	49 987
ACTIF NET			
CP1- Capital	5 377 541	4 343 632	5 449 701
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	164 492	194 552	
b- Sommes distribuables de la période	12 808	-5 884	164 492
ACTIF NET	5 554 841	4 532 300	5 614 193
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 869 391	4 584 676	5 664 180

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/03/2005

(Exprimé en dinars)

	01/01/2005 31/03/2005	01/01/2004 31/03/2004	01/01/2004 31/12/2004
PR 1-Revenus de portefeuille-titres			
a-Dividendes	30 543	120	195 621
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 094	3 779	15 169
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2-Revenus des placements monétaires	2 267	8 895	37 120
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	35 904	12 794	247 910
CH 1-Charges de gestion des placements	21 184	18 790	90 167
REVENU NET DES PLACEMENTS	14 721	-5 996	157 742
PR 3-Autres produits			
CH 2-Autres charges			
RESULTAT D EXPLOITATION	14 721	-5 996	157 742
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation	-1 913	112	6 750
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	12 808	-5 884	164 492
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-93 238	490 116	867 185
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	87 485	-24 797	86 505
_Frais de négociation	-3 340	-3 670	-17 511
_Régularisation des sommes non distribuables	-58 802	22 770	6 784
régularisation du sommes distribuables	-126		
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-55 212	478 535	1 107 455

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/03/2005

(Exprimé en dinars)

	01/01/2005 31/03/2005	01/01/2004 31/03/2004	01/01/2004 31/12/2004
AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
a- Résultat d'exploitation	12 808	-5 884	164 492
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-93 238	490 116	867 185
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	87 485	-24 797	86 505
d- Frais de négociation de titres	-3 340	-3 670	-17 511
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			-194 552
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
a- Souscriptions			
Capital	9 654 386	1 090 613	22 779 118
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	84 270		431
Régularisation des sommes distribuables	292 671		
Droits de sorties			
b- Rachats			
Capital	-9 658 526	-894 185	-21 935 165
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-143 072	22 770	6 353
Régularisation des sommes distribuables	-292 797		
Droit de sortie			
VARIATION DE L ACTIF NET	-59 352	674 963	1 756 856
AN 4- ACTIF NET			
a- en début de période	5 614 193	3 857 337	3 857 337
b- en fin de période	5 554 841	4 532 300	5 614 193
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)			
a- en début de période	104 849	85 141	85 141
b- en fin de période	104 769	89 728	104 849
VALEUR LIQUIDATIVE	53,020	50,512	53,546
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-0,98%	11,49%	23,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêté au 31/03/2005

(unité= DT)

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2005, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2005 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2005 à 4 603 213 DT contre 3 005 904 DT au 31/03/2004, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/03/2005	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ASSAD	23 000	449 980	483 000	8,23%	1,74%
ASSAD NS	5 000	94 000	94 000	1,60%	0,38%
ATB	24 189	387 539	382 887	6,52%	0,35%
ATL	500	12 743	9 962	0,17%	0,05%
BIAT	65	1 277	1 419	0,02%	0,00%
BS	1 000	9 900	7 382	0,13%	0,01%
BTEI	8 324	157 568	186 624	3,18%	0,83%
CIL	1 000	23 453	17 390	0,30%	0,10%
GIF	1 039	19 115	19 424	0,33%	0,09%
ICF	1 110	50 218	29 970	0,51%	0,12%
MAGASIN GENERAL	28 268	244 222	536 950	9,15%	1,69%
MONOPRIX	6 474	216 153	260 254	4,43%	0,35%
PBHT	3 542	81 394	17 002	0,29%	0,15%
SFBT	12 668	576 325	483 994	8,25%	0,13%
SIAME	1 532	48 408	40 292	0,69%	0,11%
SIMPAR	4 886	66 352	81 596	1,39%	0,81%
SIPHAT	23 000	242 027	291 755	4,97%	1,28%
SOTETEL	18 133	662 950	448 465	7,64%	0,82%
SOTRAPIL	23 450	337 167	321 991	5,49%	0,82%
SOTUMAG	21 380	264 794	252 583	4,30%	2,38%
SPDIT	100	2 833	2 310	0,04%	0,00%
STEQ	276	1 547	2 209	0,04%	0,02%
TAIR	38 480	369 939	455 257	7,76%	0,25%
TINVEST	1 975	11 341	12 837	0,22%	0,20%
TL	700	11 733	11 868	0,20%	0,04%
TLS04	700	1 676	1 631	0,03%	0,04%
UIB	100	1 112	1 069	0,02%	0,00%
UIB DS	105	58	13	0,00%	0,00%

TITRES OPCVM					
FCP Axis K protégé	17	18 521	18 373	0,31%	4,45%
SANADETT SICAV	700	76 358	76 643	1,31%	0,08%
AXIS TRESORERIE SICAV	500	50 013	54 065	0,92%	0,40%
TOTAL	252 213	4 490 715	4 603 213	78,43%	

OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
CIL 2002/1 TMM+1,25% ech 28/02	500	20 000	20 088	0,34%	0,13%
TOTAL	500	20 000	20 088	0,34%	

PLACEMENTS MONETAIRES

DISPONIBILITES		1 211 037	1 215 687	20,71%	
TOTAL		1 211 037	1 215 687	20,71%	
TOTAL GENERAL		5 721 751	5 838 988	99,48%	

Note sur les revenus du Portefeuille-titres**Dividendes****31/03/2005****31/03/2004**

- Actions et valeurs assimilées admises à la cote

30 543

120

Revenus des obligations et valeurs assimilées**Revenus des obligations**

3 094

3 779

Revenus des placements monétaires

-Rémunération du compte courant

2 267

3 031

-Billets de Trésorerie

5 864

TOTAL**35 904****12 794****Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 1 er trimestre de l'exercice 2005 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2004

- Montant

5 449 701

- Nombre de titres

104 849

- Nombre d'actionnaires

40

Souscriptions réalisées

- Montant

9 654 386

- Nombre de titres émis

186 552

- Nombre d'actionnaires nouveaux

13

Rachats effectués

- Montant

- 9 658 526

- Nombre de titres rachetés

186 632

- Nombre d'actionnaires sortants

15

Autres effets s/capital

- Variation des plus values potentielles

- 93 238

- Moins values réalisées sur cession de titres

87 485

- Frais de négociation

- 3 340

- Régularisation des sommes non distribuables

- 58 802

- Régularisation des sommes distribuables

- 126

Capital au 31/03/2005

- Montant

5 377 541

- Nombre de titres

104 769

- Nombre d'actionnaires

38

Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste au 31/03/2005 se détaille ainsi :

Résultats distribuables

exercice (2005)	12 808
TOTAL	12 808

4/ AUTRES INFORMATIONS

Revenus des placements	35 904
Charge de gestion des placements	21 184

Revenu net des placements (1)	14 721
--------------------------------------	---------------

Autres produits	
Autres charges	
Résultat d'exploitation	14 721

Régularisation du résultat d'exploitation	- 1 913
---	---------

Sommes distribuables de la période	12 808
---	---------------

Variation des plus values potentielles	- 93 238
Moins values réalisées sur cession de titres	87 485
Frais de négociation	- 3 340
Régularisation des sommes non distribuables	- 58 802
Régularisation de sommes distribuables	- 126
Résultat net de la période (1)+(2)	- 55 212

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC au 31/03/2005 s'élèvent à 15 073DT TTC.

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB au 31/03/2005 s'élève a 291 DT